

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2200291	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Jean Patrice G. demande au tribunal d'annuler la délibération du conseil municipal de la commune de Pontonx sur l'Adour du 14 septembre 2021 lançant la procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural du Poyle, ensemble le rejet implicite du recours gracieux du 5 novembre 2021 contre cette décision, ensemble la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 poursuivant la procédure d'aliénation de ce chemin situé sur la commune de Pontonx sur l'Adour.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Jean Patrice	Maître LAPLACE Mélanie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PONTONX-SUR-L'ADOUR Monsieur F. Antoine	SCP HEUTY-LORREYTE-LONNE-CANLORBE Monsieur F. Antoine
02)	DOSSIER N° 2200319	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Gérard L. demande l'annulation de la décision de la commune de Labastide-Saves de vendre la parcelle communale n° 156	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. Gérard	Monsieur L. Gérard
Défendeur	COMMUNE DE LABASTIDE-SAVES Monsieur F. Jean-Philippe	Thierry R. Monsieur F. Jean-Philippe

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2200948	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. et Mme Christian M. demandent l'annulation du refus implicite du maire de la commune de Denguin de rendre praticable le chemin Mesplérous, chemin qui mène à leur habitation.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame M. Christian	Monsieur et Madame M. Christian
Défendeur	COMMUNE DE DENGUIN	
04)	DOSSIER N° 2200265	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Nicolas E. et autres demandent l'annulation de la décision du maire de la commune de Saint-Martin d'Arberoue du 7 décembre 2021 refusant d'user de ses pouvoirs pour réouvrir à la circulation publique sur le chemin rural Oragarreko Bidea entre Saint-Martin d'Arberoue à Oregue entre Urizarai et Zapataginborda	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E. Nicolas Monsieur A. Florian Monsieur A. JEAN-CLAUDE Monsieur A. Alain Monsieur A. Philippe Monsieur M. Bernard Monsieur M. Pierre	SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour) SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARBEROUE	Maître JAMBON Géraldine (Cour)

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2200570	RAPPORTEUR: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Nicolas E. et autres demandent l'annulation de la délibération du conseil municipal d'Orègue du 9/9/2021 décidant la désaffectation et la suppression du chemin rural n° 36 ensemble la décision implicite de rejet de cette même commune suite à leur demande du 15/11/2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E. Nicolas Monsieur A. Florian Monsieur A. Jean-Claude Monsieur A. Alain Monsieur A. Philippe Monsieur M. Jean-Bernard Monsieur M. Pierre	SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour) SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)
Intervenant	ASSOCIATION DU COLLECTIF DE DEFENSE DES LOISIRS VERTS	PRESIDENTE
Défendeur	COMMUNE D'OREGUE	
06)	DOSSIER N° 2201912	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. et Mme B. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté de permis de construire n° 6424921B0029 délivré par la commune de Guéthary à Mme Valentine R. le 27 avril 2022 pour la construction d'une maison d'habitation et une piscine, ensemble, le rejet en date du 11 août 2022 du recours gracieux formé contre cet arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame B. Jean	SELARL ETCHE AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE GUETHARY Madame R. Valentine	PECASSOU LOGEAI AVOCATS (Cour) SCP CORNILLE-FOUCHET-MANETTI

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2202581	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Gérard R. demande l'annulation de la délibération du conseil municipal d'Uhart-Cize du 21 septembre 2022 approuvant le projet d'installation d'un équipement sportif dans le parc municipal.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R. Gérard	Monsieur R. Gérard
Défendeur	COMMUNE D'UHART-CIZE	
08)	DOSSIER N° 2300106	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Le maire de la commune de Ciboure demande qu'il soit enjoint à M. José F. de libérer l'emprise sur le domaine public en enlevant sa véranda et sa terrasse extérieures Place Camille Julian dans le délai de deux mois à compter de la notification du jugement à intervenir, au besoin sous astreinte de 100€ par jour de retard et de dire qu'il pourra y être procédé d'office par la commune aux frais de l'intéressé y compris avec le recours à la force publique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE CIBOURE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS
Défendeur	Monsieur F. José	CAZES THIERRY
09)	DOSSIER N° 2300224	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Les consorts L. demandent au tribunal de condamner la commune d'Ondres à les indemniser au titre du préjudice moral subi suite à l'accident de leurs parents/grand-parents intervenu sur la plage de cette commune.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame L. Lionel	JUDITEC@ (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ONDRES	SELARL PHELIP & ASSOCIES

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2400990	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Lofti M. demande au tribunal d'annuler la décision prise par le préfet des Hautes-Pyrénées le 19 mars 2024 portant refus de séjour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M. Lotfi	Maître RONCUCCI Isabelle (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	DOSSIER N° 2401035	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Hamid C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03-25-a pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 25 mars 2024 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixation du pays de renvoi et interdiction de retour sur le territoire pendant un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C. Hamid	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
12)	DOSSIER N° 2401159	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Amine Y. demande au tribunal d'annuler la décision de refus de délivrance d'une carte résident prise le 17 avril 2024 par le Préfet des Hautes-Pyrénées	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Y. Amine	Maître KIRIMOV Asmae (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 30/10/2025

Le président du tribunal